



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Règlement des tournois Découverte & Approfondissement 2018 en Ile-et-Vilaine

*Validé par le Directeur Départemental de l'Arbitrage
le 27 septembre 2017*

| | |
|---|---|
| Préambule..... | 2 |
| Article 1 : tournois..... | 2 |
| Article 2 : règles | 2 |
| Article 3 : départages..... | 2 |
| Article 4 : cadence..... | 2 |
| Article 5 : dates et horaires | 2 |
| Article 6 : droits d'inscription | 2 |
| Article 7 : arbitrage..... | 2 |
| Article 8 : dispositions particulières..... | 3 |
| Article 9 : droit à l'image..... | 3 |

Préambule

Les tournois Découverte et Approfondissement sont proposés par le Comité Départemental d'Ille-et-Vilaine en complément du championnat interclubs jeunes d'Ille-et-Vilaine pour les joueurs ne pouvant y participer (par exemple par absence d'équipe dans leur club).

Tous les participants des tournois s'engagent à respecter le présent règlement.

Article 1 : tournois

Le Comité Départemental des Échecs 35 (CDE35) gère les Tournoi Découverte et Approfondissement d'Ille-et-Vilaine au cours de la saison 2017-2018. Cette compétition se déroule sur 4 journées, sous la forme de 2 tournois ouverts à tous les jeunes d'Ille-et-Vilaine (jusqu'à Minimes inclus) licenciés A ou B à jour de leur licence à la date du tournoi :

- Avec un Elo rapide inférieur à 1000 pour le tournoi Découverte
- Avec un Elo rapide supérieur ou égal à 900 pour le tournoi Approfondissement:

Article 2 : règles

Les règles du jeu sont celles de la FIDE à la date du tournoi, à l'exception de l'Annexe A 4b : la partie ne sera perdue qu'après le 3ème coup illégal achevé. (Décision de la Commission Technique de la FFE des 8-9 novembre 2014 : l'organisateur décide).

Les appariements se font au Système Suisse en prenant en compte le Elo rapide.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde de chaque tournoi tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Article 3 : départages

Les départages adoptés sont dans l'ordre : confrontation directe, nombre de parties gagnées, Buchholz tronqué et performance (l'ordre des grilles américaines calculé par le logiciel Papi 3.2 sera la référence unique).

Article 4 : cadence

Les tournois se jouent en 4 rondes à la cadence de 25 minutes + 5 secondes par coup.

Article 5 : dates et horaires

Les tournois sont organisés par les clubs volontaires, les lieux et dates des tournois sont indiqués sur le site web du Comité Départemental.

Horaires approximatifs :

- 13h30 – 13h45 : pointage des joueurs
- 14h : ronde 1 - 15h : ronde 2 - 16h : ronde 3 - 17h : ronde 4

Article 6 : droits d'inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard l'avant-veille de chaque tournoi à 20h. Les préinscriptions se font obligatoirement en ligne via le site du CDE35. L'accès est gratuit.

Article 7 : arbitrage

Les arbitres des tournois sont désignés par les organisateurs.

Article 8 : dispositions particulières

1. Les arrivants après la fin du pointage sont susceptibles de commencer à la 2^è ronde.
2. Tout contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 9 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent les organisateurs à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos à propos de cette compétition sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les accompagnateurs.